



Louis XI avait eu soin de les faire placer sous les planches de l'échafaud, couverts de longues robes blanches, pour que Jacques d'Armagnac pût contempler ses cinq enfants pendant qu'il placerait sa tête sur le billot, et pour que les enfants pussent voir la hache du bourreau s'abattre sur la tête de leur père!

Après l'exécution, les cinq orphelins, ayant leurs longues robes inondées de sang, furent ramenés à la Bastille, et enfermés dans des cachots en forme de hottes pointues par le fond. Les détails des tourments qu'ils y éprouvèrent seraient incroyables, s'ils n'étaient consignés dans une requête adressée aux états généraux, après la mort du tyran, par le plus jeune des cinq enfants, qui seul avait survécu à toutes ces tortures. « Louis XI, dit-il, nous faisait frapper de verges plusieurs fois par semaine en sa présence, et de trois mois en trois mois il nous faisait arracher une dent; aussi mon frère aîné, ne pouvant souffrir de si grandes douleurs, est devenu fou; mon second frère en est mort ainsi que mes deux sœurs; et moi seul, depuis l'âge de cinq ans, j'ai vécu et grandi dans un cachot pointu, dans lequel je ne pouvais me tenir ni assis, ni couché, ni même debout, mais seulement accroupi. »

La guerre continuait toujours entre Louis XI et Maximilien, et les deux tyrans faisaient assaut de barbarie: l'archiduc ayant fait pendre un officier français qui à la tête d'une seule compagnie avait résisté courageusement pendant trois jours aux efforts de toute son armée; le roi, par représailles, donna l'ordre au prévôt Tristan de choisir cinquante prisonniers des plus considérables, et il en fit pendre



dix sur la place où l'officier avait été exécuté, dix devant Douai, dix devant Saint-Omer, dix devant Lille, et les dix autres devant Arras.

Peu de temps après, les deux princes, fatigués de tuer et voyant leurs trésors à sec, conclurent une trêve pour avoir le loisir de mettre ordre à leurs affaires et de frapper de nouveaux impôts sur leurs sujets.

Ce fut à son retour de cette campagne que Louis XI éprouva une première attaque d'apoplexie qui porta une grave atteinte à sa santé, et l'avertit que la mort ne fait point grâce aux rois. Il se renferma alors dans son château du Plessis-lez-Tours, défendu par un fossé large et profond garni de longues piques de fer, qui faisaient ressembler la résidence royale à la cage d'un tigre. Quatre cents archers veillaient jour et nuit sur les remparts; ils avaient ordre de tirer sur tous ceux qui approcheraient sans un permis de passe, tant l'esprit inquiet et soupçonneux du tyran redoutait la trahison. Comme il ne voulait pas qu'on s'aperçût de sa maladie à l'altération de son visage, il ne se montrait plus que de loin et magnifiquement habillé. Olivier le Daim son barbier, Tristan l'Hermitte et son médecin Coythier étaient les seuls qui l'approchassent. Pour se faire illusion à lui-même, il publiait chaque jour de nouvelles lois, enlevait ou donnait des emplois, et adressait à ses ministres, à ses ambassadeurs et au parlement des lettres impérieuses.

Une seconde attaque d'apoplexie vint redoubler ses terreurs; dès lors sa déliance devint extrême; il changea tous ses domestiques; il doubla le nombre de ses gardes; et afin de ranimer une vie qu'il sentait à chaque instant lui échapper,

il chercha à tromper la nature, tantôt en s'adressant aux astrologues, tantôt en invoquant les secours de la religion; il fit rechercher les nécromanciens de toutes les parties du royaume et les fit amener à sa cour pour lui appliquer leurs remèdes; en même temps il commanda des prières publiques et des processions générales pour arrêter le vent de bise, qui lui était insupportable. Il se couvrit de reliques achetées à grands frais dans les pays étrangers; on lui apporta même dans sa chambre la sainte ampoule, qui n'était jamais sortie de Reims; et comme rien ne le soulageait, ni les prières des fidèles, ni les conjurations des magiciens, il voulut essayer des saints qui étaient en réputation, et il acheta cinquante mille écus d'or au pape Sixte IV une bulle qui enjoignait à François de Paule de se rendre au château du Plessis-lez-Tours.

Le pieux moine ne réussit pas mieux que les autres à arrêter les progrès du mal; ce qui mécontenta si fort Louis XI, qu'il le fit chasser de son palais. Alors le roi se remit entre les mains de son médecin Coythier, homme avide qui savait exploiter les terreurs de son maître au profit de sa fortune. Déjà cet empirique s'était fait donner quatre-vingt-dix-huit mille écus de gratification, outre son traitement, qui était de dix mille écus par mois. « Je sais bien, disait-il au roi, que » vous m'enverriez à la potence comme vous faites pour tant » d'autres, si vous n'aviez tant besoin de moi; mais par la » croix de Saint-Lô, vous ne seriez plus de ce monde huit » jours après ma mort. » Cette menace, qu'il répétait au monarque chaque fois qu'il voulait en obtenir une faveur, lui valut successivement la place de premier président de la cour



des comptes, la seigneurie de Poligny, sa patrie, et pour son neveu, qui était dans les ordres, l'évêché d'Amiens.

Cependant Louis XI sentait chaque jour la mort gagner sur lui, et il comprenait que tous les remèdes étaient impuissants pour l'arrêter; alors, dit Robert Gaguin, il prit l'humanité en exécration, et ne pouvant voir l'agonie du dernier homme, il voulut se donner la satisfaction d'entendre les gémissements des victimes qu'il avait condamnées. On transféra la chambre de la question dans une salle située au-dessous de sa chambre à coucher, afin que les cris des malheureux appliqués de jour et de nuit à la torture pussent le réjouir par cette affreuse pensée qu'ils mourraient avant lui. Ce monstre faisait égorger de jeunes enfants pour prendre des bains de sang humain; et trois fois par jour son médecin saignait de jeunes filles pour faire boire leur sang à Louis XI. Malgré ces exécrables remèdes, le mal empira, et une troisième attaque d'apoplexie délivra la France de ce roi, le 30 août 1483.

Des trois personnages qui avaient été les favoris de Louis XI, et qui s'étaient acquis une si triste célébrité sous son règne, son médecin Jacques Coythier, son grand prévôt Tristan l'Hermite, et Olivier le Daim son barbier, deux échappèrent au supplice qu'ils avaient mérité; Jacques Coythier en donnant cinquante mille écus à l'état, le grand prévôt en payant le double de cette somme. Sans contredit, Tristan l'Hermite était le plus féroce de ces trois misérables; instrument docile de toutes les persécutions et de toutes les cruautés du tyran, il marchait toujours à la suite de son maître, qui, en raison de ses services, l'admettait dans sa

familiarité la plus intime et l'appelait son compère. Un mot, un geste du roi lui suffisaient pour exécuter les ordres les plus sanguinaires; et si par une erreur fatale il venait à se tromper de victime, il n'en éprouvait d'autre désagrément que celui de recommencer la besogne. Ainsi, un jour que Louis XI lui avait donné ordre de dépêcher un officier, Tristan prit le change et fit périr un prêtre; le lendemain, sa majesté lui dit que l'homme qu'il croyait mort venait d'être rencontré galopant sur la route d'Arras: « Eh bien, répondit » Tristan, je puis vous assurer, compère, que ce sera sur la » route de Rouen qu'on pourra seulement le voir, car de ce » pas je cours le jeter à la rivière, dans un sac. » Ce genre de supplice était celui que Tristan affectionnait de préférence; et plusieurs historiens affirment qu'il fit périr de cette manière plus de quatre mille personnes. Cet exécuteur des hautes œuvres fut maintenu dans les rangs de la noblesse et vécut jusqu'à un âge fort avancé; en mourant il laissa de grands biens à sa famille, entre autres la principauté de Mortagne, en Gascogne. Olivier le Daim, ou le Diable, qui de pauvre barbier était devenu comte de Meulan, capitaine du château de Loches, gouverneur de Saint-Quentin et de plusieurs autres villes, ne put obtenir grâce de la vie; il fut arrêté par ordre du procureur général de Tours, et condamné à être pendu pour avoir violé des femmes et des jeunes filles dont il avait étranglé les maris ou les pères.

Charles VIII était âgé de treize ans et quelques mois lorsque Louis XI mourut; il fut immédiatement proclamé roi de France et placé sous la tutelle de la dame de Beaujeu, fille aînée du monarque défunt. Si l'on en croit du Haillan, le



jeune prince était un enfant supposé; ce qu'il y a de constant, c'est que la reine refusa toujours de le reconnaître pour son fils; et le seul moyen de le rattacher à la dynastie des Capets, dont la filiation est si prodigieusement entachée d'il-légitimité, c'est de le déclarer bâtard de Louis XI. Quoi qu'il en soit, le gouvernement de la France et la garde du nouveau souverain avaient été confiés à la dame de Beaujeu par son père, malgré la vive opposition du duc d'Orléans.

En politique habile, Anne de Beaujeu chercha à temporer avec le duc, que soutenait la noblesse du royaume; elle fit quelques concessions aux princes du sang; elle les associa aux actes de son gouvernement, leur donna entrée au conseil royal, et chercha même à gagner Louis d'Orléans en lui accordant la lieutenancé de la Champagne, de l'Ile de France et de Paris. Au lieu de se trouver satisfait de ces marques de déférence, le duc d'Orléans en devint plus exigeant, et s'enhardit jusqu'à former une vaste coalition avec le comte de Dunois, son cousin, et avec les autres seigneurs qui voulaient remettre les choses comme du bon temps du roi Charles VI, c'est-à-dire pour qu'il leur fût permis de piller à leur aise les villes et les campagnes en couvrant la France de massacres et de ruines. La dame de Beaujeu se trouvait placée dans une position d'autant plus difficile, que si les nobles d'un côté prétendaient faire revivre les anciens abus, d'une autre part les peuples, que le règne de Louis XI avait réduits au désespoir, faisaient entendre des murmures, et menaçaient de se soulever contre l'autorité de la régente; celle-ci essaya de sortir d'embarras en sacrifiant à la vindicte publique quelques mauvais conseillers de son père; elle dé-

livra de leurs fers ou rappela d'exil ceux qui avaient été condamnés pour des causes politiques; elle renvoya les Suisses, dont le service blessait l'orgueil national et grevait le trésor; enfin elle diminua les dépenses et remit aux sujets le quart des impôts ordinaires.

Toutes ces concessions furent inutiles pour conserver à la dame de Beaujeu l'omnipotence sur le royaume; et pour éviter de plus graves désordres, elle se vit obligée de convoquer les états généraux; ce qui eut lieu dans la ville de Tours. L'assemblée se composait de deux cent quarante-six députés des trois ordres; tous décidèrent que le roi se trouvant majeur en vertu des ordonnances de Charles V, il était seulement nécessaire d'établir un conseil royal pour diriger le jeune prince dans l'administration des affaires d'état, et ils ne conservèrent à la dame de Beaujeu que la garde de la personne du roi. L'impériuse fille de Louis XI, quoique dépouillée du pouvoir exécutif, n'en continua pas moins à régner sous le nom de son frère, qui était si inepte, qu'à l'âge de quinze ans il ne savait ni lire ni écrire; elle dirigea son éducation de manière à lui inspirer un éloignement invincible pour le gouvernement de son royaume, et à développer chez lui ces goûts de luxe et de débauche qui coûtèrent tant d'or et de sang à la France.

Après la tenue des états généraux, Anne de Beaujeu procéda au sacre de son frère, et déploya pour la cérémonie une pompe jusque-là sans exemple. Pour accompagner Charles VIII à Reims, elle lui composa une escorte magnifique, où se trouvaient le duc d'Orléans, les comtes d'Angoulême, de Foix, de Vendôme, le duc de Lorraine, plusieurs princes



étrangers, des capitaines, des chevaliers et les douze pairs de France. L'archevêque Pierre de Laval vint recevoir le roi à la tête de son clergé, et l'accompagna jusqu'à l'église, où il fut sacré solennellement le 30 mai 1484. Charles VIII retourna ensuite à Saint-Denis pour recevoir la couronne déposée dans l'abbaye, selon la coutume des rois de France; puis il reprit la route de Paris.

Anne de Beaujeu envoya à sa rencontre toute la cour, le parlement, la prévôté de la ville, la chambre des comptes, les autres chambres et leurs officiers, les échevins et les chefs des corps de métiers, tous revêtus des ornements de leurs dignités et des costumes de leurs charges ou de leurs états. Cette députation était chargée de présenter à Charles VIII l'ignorant les clefs de la porte Saint-Denis.

Sa majesté le bâtard de l'exécrable Louis XI était monté sur une haquenée blanche magnifiquement caparaçonnée; ses vêtements étincelaient de pierreries; et au lieu de son armet d'honneur, qu'un page portait triomphalement devant lui, il avait sur le front une couronne d'or ornée d'escarboucles et de diamants d'un prix inestimable. Quatre seigneurs à cheval soutenaient un dais de drap d'or au-dessus de sa tête; les princes du sang et les premiers seigneurs du royaume l'accompagnaient armés de toutes pièces, montés sur leurs chevaux bardés de fer et parés de banderoles de mille couleurs; après eux suivaient les rois d'armes et les hérauts, tous portant les armoiries de leurs maîtres; venaient ensuite les gentilshommes et tous les nobles attachés à la cour, en nombre si considérable, que le cortège employa plus d'une heure à défilier par la porte Saint-Denis.

Partout sur le passage du roi on avait tendu les rues de riches tapisseries et jonché la terre de palmes et de fleurs; les fenêtres étaient pavoisées de drapeaux, et la soldatesque répandue à dessein dans la foule hurlait des cris de Noël. Charles VIII se rendit d'abord à Notre-Dame, et fut reçu sur le parvis par les évêques de Paris, de Nevers, de Meaux et de Narbonne, en tête du chapitre de la cathédrale et des doyens, qui étaient tous revêtus de riches chapes et de dalmatiques de brocart. Avant de franchir le seuil du temple, le roi prêta serment sur les saints Évangiles, en présence des prêtres et des seigneurs, de maintenir l'intégrité de la foi catholique dans son royaume, et de conserver à l'Église toutes ses libertés, immunités et privilèges; il s'engagea également à conserver aux nobles, aux cultivateurs et aux artisans toutes les franchises établies par les coutumes; il promit en outre de faire rendre avec impartialité la justice aux petits et aux grands, et de défendre l'état contre ses ennemis. Cela fait, les portes de l'église lui furent ouvertes, et il entra dans le sanctuaire à la lueur de plusieurs milliers de cierges. Pendant que le clergé entonnait le Te Deum, Charles vint se prosterner devant le maître-autel, qui resplendissait d'or et de pierreries, et eut l'air d'écouter une courte allocution que lui fit l'archevêque, en latin, langue dont il ne connaissait pas un seul mot.

Enfin, sa majesté retourna au Louvre, où l'attendait un splendide festin que la bonne ville de Paris payait à son roi, et qui dura une partie de la nuit.

C'était avec de semblables représentations que la dame de Beaujeu cherchait à occuper l'esprit puéril et vaniteux de